



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RAID

Question écrite n° 84010

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur sa réponse à la question n° 77975 relative au budget de l'unité de recherche, d'assistance, d'intervention et de dissuasion de la police nationale (RAID). Il l'informe que son montant s'élève pour l'année 2010 à 1 802 172 euros. Or il s'avère que, l'année précédente, il atteignait 2 174 669 euros, en intégrant les deux enveloppes spécifiques de 85 000 et de 70 000 euros. Il lui demande de lui préciser les raisons qui expliquent une diminution aussi significative des moyens octroyés à cette unité d'élite entre 2009 et 2010.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire n'ignore pas que l'État s'est engagé dans une politique de modernisation et de réduction des coûts, destiné à offrir un service public de meilleur qualité à un moindre coût, pas plus qu'il n'ignore la situation financière particulièrement contrainte. Le budget de l'unité de recherche, d'assistance, d'intervention et de dissuasion de la police nationale (RAID) a effectivement diminué entre 2009 et 2010. Cependant, le RAID est comme l'ensemble des services de l'État engagé dans une politique vertueuse de recherche d'économies. La rationalisation de ses dépenses de fonctionnement courant devrait ainsi lui permettre de réaliser des économies de fonctionnement en 2010, tandis que les dépenses opérationnelles augmentent. Cette réduction des dépenses ne porte naturellement nullement atteinte aux capacités opérationnelles du RAID, intactes et indiscutées. L'excellence de cette unité a d'ailleurs conduit le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à la placer au coeur de la Force d'intervention de la police nationale (FIPN), créée l'an dernier pour regrouper au sein d'une même structure opérationnelle non permanente, dont le RAID constitue l'échelon central et en héberge l'état-major, l'ensemble des unités d'intervention de la police nationale. L'honorable parlementaire peut-être assuré que le ministre de l'intérieur veillera personnellement à ce que le RAID comme les autres services d'intervention continuent à disposer de toutes les ressources nécessaires pour affronter tous les types de crise et conserver une efficacité opérationnelle optimale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84010

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7788

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10621